



BULLETIN MUNICIPAL DE FELINES

Comme nous vous l'avions annoncé dans notre premier bulletin édité après notre élection en mars 2014, nous souhaitons vous communiquer annuellement l'état détaillé de notre budget, de nos finances et des principaux investissements qui seront réalisés.

En 2015 le principal chantier sera la réfection de l'appartement de l'ancien presbytère et la création d'une salle communale associative (ancienne grange) accessible à tous. Elle sera destinée à des temps de réunions, de rencontres, de préparations de manifestations et d'activités notamment pour l'ensemble des associations communales.

2015 est aussi pour l'ensemble des communes de notre pays une année de baisse des dotations d'État afin de contribuer au redressement de la dette publique. Pour Félines, cette baisse s'évalue à 5 % mais elle va se poursuivre jusqu'en 2017 en s'accroissant chaque année et pouvant atteindre 20 à 30 %. Cette situation nous amène donc à revoir ou à réduire certains investissements en favorisant les chantiers et les équipements.

Néanmoins, nous avons décidé de ne pas augmenter la fiscalité afin de ne pas gréver davantage les ménages et les entreprises dans cette crise qui ne cesse de continuer.

D'autres réformes vont modifier le paysage de nos collectivités, notamment l'arrivée des nouveaux cantons, des nouvelles régions au 1^{er} janvier 2016 et bientôt de nouvelles intercommunalités prévues dans la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) actuellement en cours d'examen par le parlement. Ces réformes entraînent une véritable mutation de nos collectivités locales qui imposent aux élus de réfléchir sur les choix des futurs regroupements à conduire, afin de maintenir une certaine proximité pour les concitoyens.

A présent je vous souhaite une très bonne lecture sans oublier de remercier la commission communication pour son dévouement et son travail.

Très cordialement,

Philippe MEYZONET
Maire
Président de la Communauté de Communes
du Plateau de la Chaise Dieu

Comprendre le Budget

Le vote du budget constitue l'acte politique majeur de la vie de la collectivité. Il doit être voté avant le 31 mars de chaque année.

Le budget est l'acte qui prévoit et autorise les dépenses et les recettes de la commune pour une année civile. Il est le reflet des actions et projets décidés par le Conseil municipal.

Le Maire a la responsabilité de la préparation budgétaire qu'il réalise en collaboration avec la commission « Finance et Budget », les services municipaux et plus particulièrement la direction financière.

Le budget est voté par le Conseil municipal. Concernant notre commune, le budget a été adopté le 10 avril 2015.

Il est divisé en deux parties : une section de fonctionnement et une section d'investissement.

Fonctionnement

La section de fonctionnement est constituée des dépenses courantes et récurrentes nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux et à la mise en œuvre des actions décidées par les élus. Y figure aussi le remboursement des intérêts des emprunts. Elle enregistre également les recettes fiscales, les dotations et participations de l'État ainsi que les recettes d'exploitation des services (accueils de loisirs, restauration scolaire, école de musique, etc.).

1°) Les dépenses de fonctionnement

Les principales charges de fonctionnement	
Électricité, eau	15 000 €
Combustibles	10 000 €
Prestations de services (contrats déneigement, ramassage, informatique, éclairage public...)	8 000 €
Fournitures administratives, scolaires, voirie...	9 340 €
Frais postaux et télécommunication..	4 000 €
Transports scolaires (hors ramassage)	1 000 €
Entretien des bâtiments (peinture...)	5 000 €
Maintenance (informatique et divers)	7 000 €
Primes d'assurance	10 000 €
Administration des impôts	3 800 €
Rémunération d'intermédiaires et honoraires (notaires....)	4 000 €
Publicité, publications, relations publiques	8 000 €

Liste non exhaustive. Les charges à caractère général représentent au total la somme de
137 488 €

Les charges de personnel	
Personnel titulaire et non titulaire	90 900 €

Les autres charges de gestion courante	
Indemnités des élus	18 000 €
Convention incendie	9 750 €
Subvention de fonctionnement aux associations	7 000 €
Remboursement de frais partagés avec la Commune de Sembadel	34 000 €
Contributions aux organismes de regroupement (régie des transports, CCAS...)	2 000 €

Liste non exhaustive. Les autres charges de gestion courante représentent au total la somme de
39 250 €

Les charges financières	
Intérêts des emprunts	4 975 €
Virement à la section d'investissement	110 000 €

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 382 613,63 €

2°) Les recettes de fonctionnement

Les produits des services municipaux payants	
Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignements	4 500 €

Liste non exhaustive. Les produits des services représentent au total : 13 950 €

Les impôts et taxes	
FNGIR (Fonds Nationaux de Garantie Individuelles des Ressources)	21 823 €
Taxe additionnelle aux droits de mutation	7 000 €
Impôts locaux (soit une moyenne de 381,04 € par habitant)	106 692 €

Les dotations et participations	
Dotations forfait	94 476 €
Dotations solidarité rurale	23 093 €
Dotations aux élus locaux	2 800 €
Compensation au titre des exonérations des taxes foncières	7 724 €
Compensation au titre des exonérations des taxes d'habitations	6 000 €
Autres participations	1 000 €

Autre produit de gestion courante	
Revenus des immeubles (loyers)	26 000 €

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 382 613,63 €

Investissement

La section d'investissement intéresse essentiellement les opérations d'équipement d'envergure ayant pour objet d'augmenter la valeur du patrimoine de la commune et d'améliorer la qualité des équipements municipaux, voire d'en créer de nouveaux. Le remboursement du capital de la dette figure également à la section d'investissement dépenses. Les recettes proviennent essentiellement des emprunts, de subventions spécifiques de l'État et de l'autofinancement (épargne).

1°) Les principales dépenses d'investissement (liste non exhaustive)

Le remboursement du capital des emprunts	9 300 €
Opération d'équipement n° 23 (appartement ancien couvent)	2 300 €
Opération d'équipement n° 36 (solde chemin rural Vacheresse)	4 000 €
Opération d'équipement n° 39 (presbytère)	218 044 €
Opération d'équipement n° 91 (voirie communale)	40 000 €
Opération d'équipement n° 92 (bâtiments communaux)	10 054 €
Achat de bâtis + terrain de la Soucheyre	25 000 €
Achat de matériel et outillage de voirie	2 000 €

TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : 387 316,58 €

2°) Les recettes d'investissement

Subventions d'équipements	77 129 €
FCTVA (Fonds de Compensation pour la TVA)	16 580 €
Virement d'investissement de la section de fonctionnement	* 110 000 €
Excédent fonctionnement capitalisé	82 110 €
Prévisions emprunts	100 000 €

Liste non exhaustive.

* Ce virement correspond à de la capacité d'autofinancement, c'est-à-dire, à de l'économie sur les dépenses de fonctionnement.

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT : 387 316,58 €

Année 2015 : le budget est équilibré

Section de fonctionnement : dépenses = 382 613,63 € recettes = 382 613,63 €

Section d'investissement : dépenses = 387 316,58 € recettes = 387 316,58 €

Chantier de l'année
Réfection de l'appartement du
presbytère
Et création d'une salle associative

Montant du marché
311 778 €



Bulletin Municipal	2ème édition – Le Budget
Comité de rédaction	Mairie (P. MEYZONET – S. RABASTE)
Mise en page	PIERRET Véronique
Impression	imprimerie Jeanne d'Arc au Puy en Velay
Tirages	180 exemplaires